



Communiqué de presse

La FIDI soutien les mesures prises ainsi que les projets relatifs au
Diagnostic de Performance Energétique.

La Fédération Interprofessionnelle du Diagnostic Immobilier (FIDI) réagi aux propositions présentées le 27 octobre par Monsieur Benoist APPARU, secrétaire d'Etat au logement, concernant l'affichage de la performance énergétique dans les annonces immobilières à compter du 1^{er} janvier 2011 et l'amélioration du DPE.

La FIDI se félicite de la décision de rendre obligatoire l'affichage du classement du bien mis en vente ou en location au regard de sa performance énergétique sur les petites annonces immobilières. Il s'agit d'une mesure que la FIDI proposait depuis 2007 et qui permettra une meilleure lisibilité, par nos concitoyens futurs propriétaires ou futurs locataires, des qualités énergétiques des logements sur le marché. Non seulement ces derniers pourront comparer les bien avant leur décision, mais surtout ils pourront apprécier la dépense énergétique mensuelle au même titre que la mensualité de remboursement ou le loyer. Ils pourront ainsi mieux appréhender dans leur budget global les travaux de rénovation énergétique à réaliser pour réduire leur facture énergétique et accroître leur confort thermique, ce qui leur permettra aussi d'avoir accès à des aides financières ou des prêts bonifiés.

Benoit Apparu a fait part aussi de sa volonté à faire évoluer la démarche liée au DPE, accroissement du nombre de points de contrôle, amélioration des méthodes de calculs, analyse et explication des éventuels écarts entre la consommation théorique du bien, et la consommation réelle des occupants, point qui rend la lecture du DPE difficile, dans certains cas aujourd'hui. D'ores et déjà la FIDI, forte du retour d'expérience des millions de DPE réalisés sur le terrain par ses adhérents, est en mesure de proposer des améliorations à la fois sur les méthodes permettant d'obtenir les classements énergétiques et la compréhension par le consommateur qui en résulte. Une présentation des résultats à la presse est prévue prochainement.

Le respect des objectifs du Grenelle de l'environnement ne pourra être atteint que par une information complète des propriétaires et une concertation avec tous les acteurs de la filière immobilière.

La FIDI étudie avec pragmatisme les propositions du Secrétaire d'Etat au Logement, en mesurant l'impact qu'elles auront sur les entreprises du diagnostic immobilier présentes sur le marché et c'est dans un esprit actif et constructif que la plus grande fédération du métier du diagnostic immobilier participera à la réflexion proposée par les pouvoirs publics dans l'objectif de poursuivre le processus d'amélioration et d'apporter aux consommateurs une information complète

Montrouge, le 28 octobre 2010

Contact : Bruno DUMONT SAINT PRIEST – Délégué général